



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE :

FICHE PROPOSEE PAR :

M..... ; ADRESSE

MEMOIRE DE PROPOSITION

Pour l'attribution

de la lettre de Félicitations avec citation au Bulletin Officiel des décorations

NOM :

PRENOM :

DATE & LIEU DE NAISSANCE :
(Joindre copie de la CNI valide)

ADRESSE :

CP : VILLE :

NATIONALITE :

PROFESSION :

GRADE(s) UNIVERSITAIRE(s) :

.....
.....

DISTINCTIONS OBTENUES :
(Nature et date d'obtention)

SERVICES RENDUS A LA CAUSE DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

LETTRE DE FELICITATIONS :

AVIS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DISCIPLINE CONCERNEE :

AVIS DU COMITE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE , DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Fait à :

Date :

Signature :

AVIS

DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF SUR LA RECEVABILITE DE LA DEMANDE

FAVORABLE :

RESERVE :

Motif :

DEFAVORABLE :

Motif :

RAPPEL DES CONDITIONS D'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF (Décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013)

La médaille de la jeunesse et des sports est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives et de toutes les activités se rattachant aux catégories définies ci-dessus et justifiant des conditions d'ancienneté suivantes :

- SIX ANS pour la médaille de Bronze.
- DIX ANS pour la médaille d'Argent (délai de 4 ans entre le Bronze et l'Argent).
- QUINZE ANS pour la médaille d'Or (délai de 5 ans entre l'Argent et l'Or).